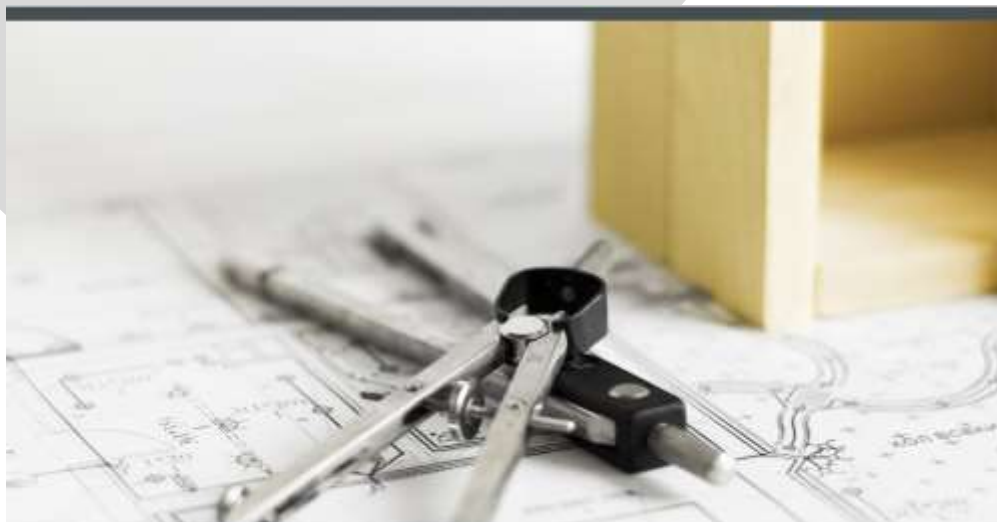




Livret d'accueil



Centre de formation spécialisé dans les métiers techniques

Direction : Abdel GALLOUL-PONAMA
a.galloul-ponama@effiformation.com

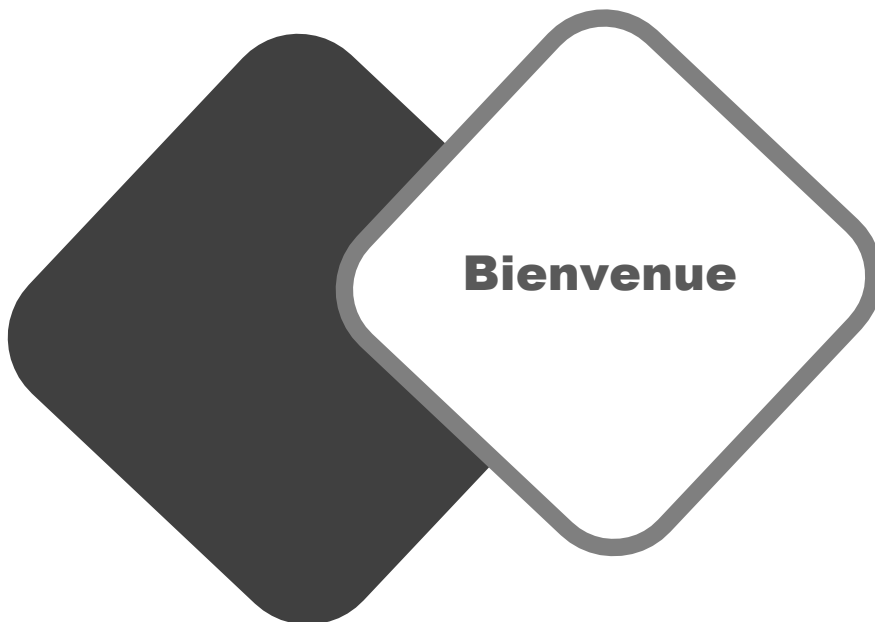
07 63 30 63 74



SARL EFFI FORMATION

145 Chemin du Mirançon 13400 Aubagne
contact@effiformation.com

APR 08/08A - 13441 520 043 200 03010 - AF N°0447 862 819 632



Suite à votre inscription à une session de formation proposée par notre organisme de formation, nous vous en remercions et vous proposons les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours :

- L'organisme de formation
- Les offres
- Notre engagement qualité
- Le formateur
- Les méthodes, moyens pédagogiques et techniques
- Les informations logistiques
- Le règlement intérieur applicable aux stagiaires



SARL EFFI FORMATION

145 Chemin du Mirailhon 13400 Aubagne
contact@effiformation.com

APR 8888A - 1044 520 043 282 03010 - AF NUMER 883819633

1) L'organisme de formation

De par notre expérience depuis plus de 10 ans dans l'artisanat, notre centre de formation ouvert depuis 6 ans est spécialisé dans les métiers techniques dans le domaine de l'aménagement de l'habitat.

Notre volonté est d'offrir à nos participants des formations adaptées qui leur permettra d'acquérir de nouvelles compétences ou un perfectionnement optimal pour continuer à œuvrer dans ces métiers passionnants !

2) Les offres

Les formations sont théoriques, pratiques, en situation réelle, en accompagnement sur terrain et souvent sur mesure, avec durée variable en fonction du besoin des participants.

- Voici la liste des formations et prestations que nous proposons :
- Métier poseur de cuisine de base
- Métreur : prévisite et conception
- Métier poseur de cuisine Expert
- Module Electricité - habilitation électrique
- Module Plomberie
- Module Salle de bain
- Modules spécifiques : Découpes, finitions, coupes Laser)
- Démonstration métier pose de cuisine ciblé Vendeur
- CACES (nacelle 3B)
- Administratif, relation client
- Réalisation de TUTOS pour les entreprises (idée de thèmes : les astuces, les performances, l'optimisation, conseil technique, sensibilisation, spécifique selon la demande)
- Consulting et accompagnement terrain

3) Notre engagement qualité

Nos critères qualité visés sont les suivants :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations,
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation.
- La prise en compte des enquêtes de satisfaction renseignées par les stagiaires.

Vous recevez, après votre formation :

- L'attestation de présence,
- L'attestation de fin de formation,
- La copie de la feuille d'émargement, sur demande
- Un questionnaire supplémentaire de satisfaction à la formation « à froid » après la cession afin de recueillir vos avis suite à votre retour sur le terrain et ainsi pouvoir vous accompagner et apporter d'autres parts en interne des éventuels axes d'amélioration.



SARL EFFI FORMATION

145 Chemin du Métrieron 13400 Aubagne
contact@effiformation.com

APR 88888 - 1000 000 000 000 000 000 - 10 00000 000 000 000

4) Le formateur : Farid EL HABIB – formateur@effiformation.com



Passionné par le métier de formateur dans les métiers techniques tel que la pose de cuisine, Farid EL Habib conçoit, anime et évalue l'ensemble des formations proposées. Son parcours professionnel comprend autant d'expérience en entreprises qu'en organisme de formation. Il a à cœur de faire partager ces connaissances et techniques pour vous permettre d'évoluer et de vous perfectionner tout en garantissant de conserver l'amour du métier.

5) Les méthodes, moyens pédagogiques et techniques

Toutes nos formations sont construites, par l'expérience terrain et en fonction des besoins spécifiques des entreprises.

Chaque formation est construite autour de la pédagogie simple et ciblée terrain. Chaque module comprend au moins : une activité de découverte, des apports théoriques puis des mises en application, des ateliers pratiques ou mise en situation réelle, une synthèse et/ou une évaluation.

C'est avec la participation des stagiaires et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques notamment par des échanges de questions / réponses à partager au sein du groupe.

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- Documentation en version numérique sur présentation Powerpoint
- Rétroprojecteur
- Échantillon d'éléments de cuisines
- Outils, Outillages : ex : visseuse, défonceuse, caisse à outils.
- Fournitures / consommables en rapport avec la formation : ex : chevilles, élément pour électricité et plomberie, silicones, colles
- EPI
- Questionnaires en format papier
- Un livret avec les fondamentaux le cas échéant



SARL EFFI FORMATION

145 Chemin du Métrignon 13400 Aubagne
contact@effiformation.com

APN 48884 - SIREN 524 043 282 00010 - AF NUMER 82 01 01 00 00 00 00

Nous mettons également à votre disposition les moyens techniques suivants :

Salle de formation / Atelier



Mur de démonstration



Modèle de découpe laser, PER/ Multicouche, électricité dans une cuisine, plomberie dans une cuisine évacuation, peçage de poignées, grille aération frigo, plans de travail en coupe, chevilles moy en sur ne pas faire, cuisine explication, trois différents

Atelier pratique avec une cuisine modèle.



Formations sur site



SARL EFFI FORMATION

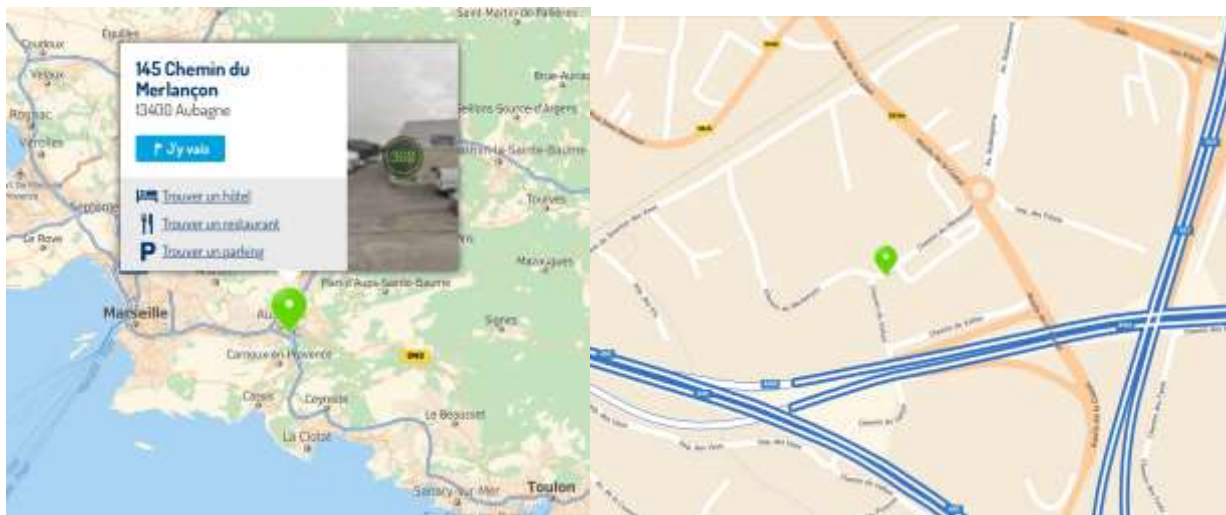
145 Chemin du Mirançon 13400 Aubagne
contact@effiformation.com

APR 8888A - 1044 520 013 282 03212 - 17 NOV 07 02 39 10 02 19

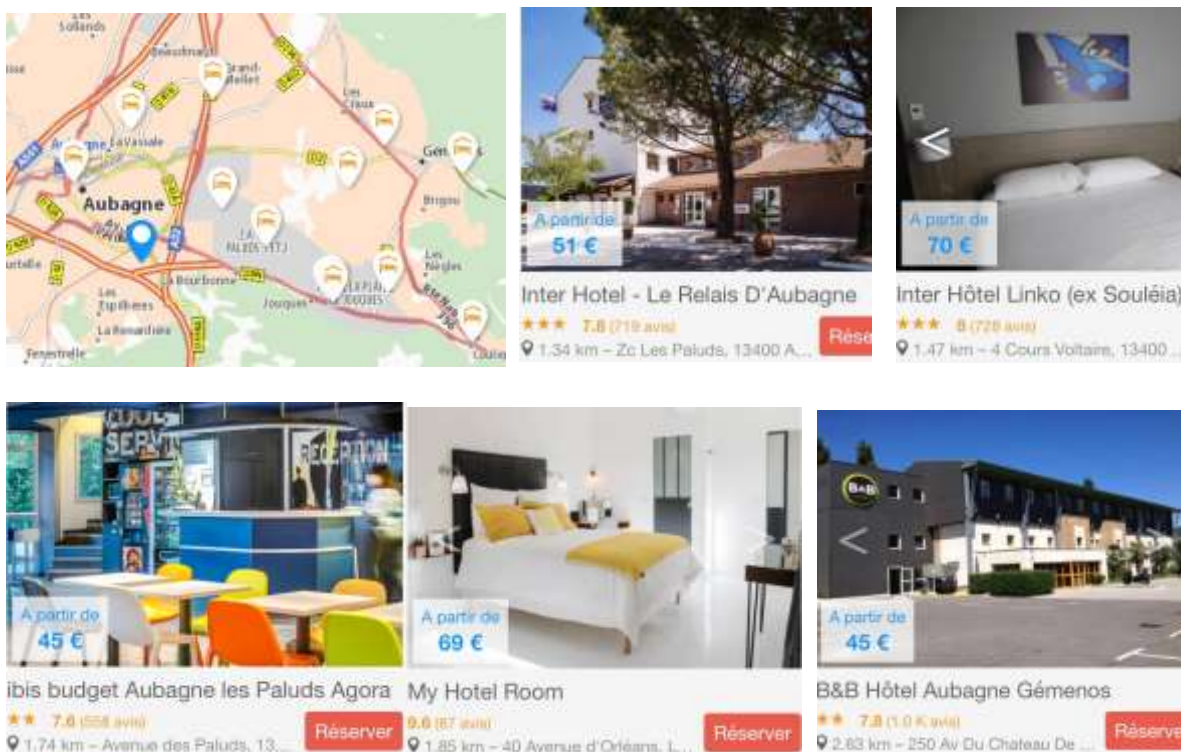
6) Informations logistiques

Dans le cadre de formation en centre à Aubagne, voici les informations sur la localisation et services :

- Plan d'accès au centre de formation



- Hôtels à proximité



- Taxis

RTAXI 08-92-.97-25-.55
 Taxis Aubagnais 04 42 03 80 80
 Taxi Marseille Service 06 03 79 86 72



SARL EFFI FORMATION

145 Chemin du Merlançon 13400 Aubagne
 contact@effiformation.com

APR 48888A - SIREN 5241 013 282 03212 - 17 NOVEMBRE 2019 10:16:19

Règlement intérieur applicable aux stagiaires

Préambule

La société EFFI FORMATION est une SARL au capital de 1000€ dont le siège social est établi : 145 Chemin du Merlançon 13400 Aubagne. Elle est immatriculée sous le numéro 533643250 auprès du RCS de Marseille et est ci-après désignée « Organisme de formation ».

L'Organisme de formation développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise pour son compte ou pour le compte d'autres Organismes de formation (sous-traitance). L'Organisme de formation réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises. Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par l'Organisme de formation dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions :

les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;

Dispositions Générales

Article 1

Conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'Organisme de formation et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'Organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'Organisme de formation, soit dans des locaux extérieurs, sur site et sur chantiers le cas échéant. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'Organisme de formation, mais également dans tout local ou espace sélectionné par l'Organisme.

Hygiène et sécurité

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement ou sur chantiers en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 7 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-37 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'Organisme.

Conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'Organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Discipline

Article 9 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'Organisme ou les lieux mis à disposition de l'Organisme.

Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'Organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'Organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'Organisme de formation aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avvertir le formateur. Par ailleurs, une feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire.

Article 11 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de l'Organisme de formation, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins ou faciliter l'introduction de tierces personnes à l'Organisme.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet, ainsi que les éléments de protection préconisés le cas échéant. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'Organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 13 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 14 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique est la propriété intellectuelle de l'organisme.

Article 15 : Responsabilité de l'Organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires
L'Organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 16 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'Organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister soit en un avertissement ; soit en un blâme ; soit en une mesure d'exclusion définitive. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'Organisme de formation doit informer de la sanction prise : l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise; l'employeur et l'Organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation; L'Organisme qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 17 : Publicité

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque stagiaire avant son inscription. Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'Organisme de formation.

Article 18 : Date d'entrée en vigueur

Ce règlement rentre en vigueur au 20/12/2016



SARL EFFI FORMATION

145 Chemin du Merlançon 13400 Aubagne
contact@effiformation.com

APR 08884 - SIREN 533 643 250 - RCS 031012 - AF NUMER 03 03 010012